POINT D'INFORMATION AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES DU 10 AVRIL

Ce point hebdomadaires avec les représentants des organisations syndicales débute par l'information donnée par Madame Goutaudier selon laquelle il n'y a plus d'agent(e)s en quatorzaine dans le département et que le taux de présence dans les postes et services s'élève le 9 avril à 22%. Outre que ce taux est supérieur à la moyenne annoncée la semaine dernière (entre 17 et 21% chaque jour), il est suffisamment élevé pour confirmer nos craintes : les missions prioritaires telles que « définies » par la direction sont beaucoup trop extensives pour permettre à un nombre limité d'agentes et d'agents d'être présent(e) au quotidien sur site !

Madame Goutaudier confirme ce mauvais pressentiment en annonçant que les agent(e)s qui travaillent à distance sont susceptibles de revenir à tout moment en présentiel !
Il nous semblait pourtant que les directives nationales étaient très claires : l'exception aux Finances Publiques doit être le présentiel et la norme le travail à distance !
La direction locale semble avoir du mal (contrairement à d'autres consignes où elle fait preuve de beaucoup de zèle, pensons notamment au « Nouveau Réseau de Proximité » !) à assimiler des règles pourtant faciles à respecter !
Madame Goutaudier ajoute que le plan de continuité est pensé pour permettre aux agent(e)s d'exercer leurs missions prioritaires et de favoriser la rotation, ce qui expliquerait donc que des agent(e)s en travail à distance seraient amené(e)s à revenir en présentiel. En effet, nous constatons que tellement de missions sont considérées comme prioritaires par la direction (quasiment toutes !) que la rotation devient impossible !
Une nouvelle fois, nous exigeons que le plan de continuité de l'activité dans l'Aude concerne exclusivement des missions essentielles et que les agents et agentes ne prennent aucun risque inutile en venant exercer en présentiel des tâches qui, actuellement, ne sont aucunement prioritaires.

Pour couronner le tout, nous apprenons que le médecin de prévention contacte actuellement l'ensemble des agent(e)s empêché(e)s pour divers motifs médicaux (ce qui est louable) pour leur annoncer que, les situations de fragilité conduisant à un confinement impératif ayant évolué depuis le 16 mars, certain(e)s peuvent reprendre leur activité aux Finances Publiques !
Solidaires Finances Publiques sera donc très vigilant sur ce que nous considérons comme une inquiétante dérive : les agent(e)s en situation de fragilité au 16 mars le sont encore à ce jour et il est donc hors de question de prendre le moindre risque avec leur santé : ils doivent donc rester confiné(e)s !

Nous ne pouvons que nous inquiéter sur la suite des évènements lorsque l'on sait que la campagne Impôt sur le Revenu va se dérouler à compter du 20 avril. Certes sur un mode « dégradé » puisque madame Goutaudier indique qu'il n'y aura pas d'accueil physique des contribuables mais seulement des e-contacts et des appels téléphoniques.

La gestion des e-contacts pourra ainsi se faire à distance (pourtant, la semaine dernière, la même nous avait indiqué que cela n'était pas possible !)
Nous demandons alors si le calibrage des agent(e)s dans les services concernés a été décidé par la direction.

Pour les SIP, madame Goutaudier nous indique qu'à l'heure actuelle, 5 agent(e)s sont présent(e)s sur chaque site au quotidien (c'est encore trop pour Solidaires Finances Publiques !) ; pour le centre de contact, 20 personnes sont présentes en permanence, dont les cadres (c'est beaucoup trop et de surcroît, pourquoi les cadres n'exercent-ils pas leurs missions en travail à distance?).
Aux objections sur ce nombre trop élevé, madame Goutaudier rétorque que les mesures barrières sont strictement respectées et que les cadres occupent un bureau individuel !
Que de pitoyables argumentaires qui seraient risibles si la santé des agentes et agents, ainsi que celle de leurs proches n'était en jeu !
Pour le reste (on s'en doutait un peu !), aucune réflexion n'est en cours pour déterminer l'organisation de nos services pour mener à bien la campagne IR (nous ne sommes qu'à 10 jours de l'échéance, il est encore grand temps d'y penser !). Pour le centre de contact, il apparaît que la direction locale ne décide pas mais que, seul, le « SRP » (l'acronyme de Stratégie Relations aux Publics !) pilote ! Attendons donc les consignes du « pilote » !
Voici encore une belle dose d'irresponsabilité !

Solidaires Finances Publiques demande alors si des renforts sont envisagés pour soutenir les SIP et le CDC : nous pensons notamment à l'aide du PCRP. Là encore, aucune réflexion mais finalement, cela pourrait être une bonne idée juge madame Goutaudier !
Nous soufflons donc l'idée à madame Goutaudier qu'avant de décider de toute mesure, elle prenne l'attache des organisations syndicales, de Solidaires Finances Publiques en particulier, la situation de ce département ainsi que des agentes et agents qui œuvrent avec un dévouement admirable au service public des Finances ne pouvant que mieux s'en porter !

Nous interrogeons alors la direction pour savoir si des outils permettant le travail à distance pour les agents des SIP (le CDC étant manifestement livré au SRP) ont été fournis : la réponse est que « les chef(fe)s de service ont fait part de leurs besoins en micro-ordinateurs portables ». N'hésitez pas à nous faire part de toute difficulté concernant l'impossibilité de travailler à distance pour cause de manque d'équipements informatiques, nous subodorons en effet que cette campagne a été préparée avec amateurisme par la direction locale !

Solidaires Finances Publiques souhaite ensuite évoquer la situation des Services de Publicité Foncière qui ont rouvert à la fin du mois de mars pour répondre aux préoccupations des notaires. Cette ouverture doit toutefois s'effectuer sur un mode dégradé, les missions à réaliser ayant été listées par la Direction Générale. Qu'en est-il dans l'Aude ?
Madame Goutaudier indique que ces consignes ont été scrupuleusement respectées, en témoigne le faible nombre d'agent(e)s présent(e)s : 4 agent(e)s au SPF de Narbonne, 7 au SPF de Carcassonne (soit 11 présent(e)s sur un total de 38).

Nous considérons que le nombre d'agent(e)s présent(e)s est scandaleusement élevé : par exemple, au 3 avril à Paris, pour 12 SPF ouverts, 21 agent(e)s présent(e)s soit moins de 2 en moyenne par site !

Bien entendu, madame Goutaudier est incapable de nous donner les missions qui ont été définies comme prioritaires pour les SPF du département de l'Aude !

Nous souhaitons aborder également le sujet des SIE : en effet, ils sont aujourd'hui très sollicités avec la gestion du Fonds de Solidarité, les déclarations trimestrielles CA 3 et les remboursements urgents de crédits de TVA. Un soutien de ces structures a-t-il été prévu par la direction locale ?
Madame Goutaudier indique en réponse, qu'à sa connaissance, aucune tension particulière ne lui a été signalée et qu'une aide a été demandée aux PCEV et aux brigades de vérification pour appuyer les SIE du département.
N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté sur le secteur des SIE !

La situation des espaces café et restauration à la Cité Administrative est ensuite évoquée. En effet, madame Goutaudier indique que la distanciation entre les agent(e)s n'est pas respectée et que cette situation amènera sans doute à leur fermeture !
Nous demandons, avant d'arriver à pareille extrémité, à ce qu'une information sur les règles de distanciation soient affichées sur ces sites ainsi que des marquages au sol permettant le respect des règles.
Madame Goutaudier rétorque que, même en cas d'information, les agent(e)s ne respecteront pas les consignes !
Nous ne pouvons que nous indigner de pareils propos : nous demandons à la direction locale d'afficher les recommandations requises plutôt que de fermer des lieux particulièrement utiles aux agent(e)s en cette période difficile !

Nous interrogeons ensuite la direction sur la consigne donnée aux chef(fe)s de service de transmettre le numéro de portable et l'adresse de messagerie personnelle de l'ensemble des agents à la direction locale. Cette pratique nous semble en effet particulièrement intolérable : que l'agent(e) donne son portable à son chef(fe) de service semble pertinent mais que cette information soit transmise à la DDFIP nous interpelle ! Dans quel but ? Pour quels motifs ?
Madame Goutaudier répond qu'il s'agit d'une mesure imposée par le plan de continuité de l'activité et que ces données seront conservées par elle seule et personne d'autre.
Nous ne voyons pas en quoi le plan de continuité de l'activité nécessiterait la communication de ce type d'information à la direction. Nous vous invitons à refuser de donner ces éléments et d'interroger votre chef(fe) de service pour savoir s'ils ont été communiqués, à votre insu de surcroît !

Solidaires Finances Publiques souhaite enfin interroger la direction sur la question des congés et des ARTT suite à l'épidémie de COVID-19.

En effet, les agent(e)s pourront-ils bénéficier sans difficultés de jours de congés au moment du déconfinement qui risque de se produire en période estivale ? Des chef(fe)s de service ne refuseront-ils pas ces congés au motif de rattraper le retard accumulé ?
Madame Goutaudier ne semble pas comprendre les motifs de cette question qui, pour elle, ne se pose pas : ce sont les chef(fe)s de service qui décideront, avec toujours la plus grande bienveillance !
Aucune consigne de souplesse ne sera donc donnée par la direction locale !

Nous serons très vigilants sur ce sujet : il nous importe au plus haut point que les agent(e)s, en particulier celles et ceux ayant assuré les missions prioritaires au péril de leur santé, ne soient pas empêché(e)s de poser des congés à l'issue de ces périodes professionnelle et personnelle difficiles !
La question de la réduction des jours ARTT en cas d'autorisation d'absence est ensuite posée par Solidaires Finances Publiques : nous estimons en effet particulièrement injuste que les agents en autorisation d'absence pour cause d'empêchement (fragilité, invalidité, garde d'enfants et missions non prioritaires) ou de rotation sur missions prioritaires voient leur nombre de jours de RTT amputé du fait de ces autorisations d'absence.
Madame Goutaudier indique qu'elle attend les instructions de la DGFIP qui ne sauraient tarder et, après quelques difficultés à comprendre la problématique, nous affirme que les agent(e)s en présentiel et en autorisation d'absence pour rotation ne seront pas pénalisé(e)s.
Nous en acceptons l'augure et resterons vigilants quant à sa réalisation effective.

La séance se clôt par une dernière interrogation sur le remboursement des frais de repas des agents en présentiel : madame Goutaudier indique que le décret du 7 avril est paru sur le sujet. Il prévoit la prise en charge des frais de repas lorsqu' aucune solution de restauration collective n'existe sur place pour les agents exerçant des missions prioritaires en présentiel au sens du plan de continuité de l'activité.

Cette audioconférence se termine à 12H30, soit près de 2 heures de discussion peu constructive du fait exclusivement de l’impréparation, l’amateurisme et la volonté d’enfumage de la direction locale.